



Université du Québec en Outaouais

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal

**Cinquante-troisième réunion
Université du Québec en Outaouais,
tenue le mardi 26 août 2008
au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché.**

Confirmé le 17 septembre 2008

Procès-verbal de la cinquante-troisième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 26 août 2008 à 9 h 30, au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché.

ASSEMBLÉE DU 26 AOÛT 2008

	PRÉSENT	ABSENT
Président		
Hurtubise, Denis Doyen des études	X	
Membres		
Briand, Louise Professeure, Sciences comptables		X
Charbonneau, Alain Professeur, Informatique et ingénierie	X	
Gosselin, Eric Professeur, Relations industrielles	X	
Lussier, Madeleine Professeure, Sciences comptables	X	
Saint-Pierre, Chantal Professeure, Sciences infirmières		X
Sinclair, Francine Professeure, Sciences de l'éducation	X	
Bédard, René Chargé de cours, Sciences de l'éducation	X	
Gilbert, Luce Chargée de cours, Études langagières		X
Observateurs		
Bondaz, Robert, Registraire		X
Larouche, Hélène Directrice, Service de la bibliothèque	X	
Chénier, Lucie Coordonnatrice, Décanat des études		X
Secrétaire		
Régimbald, André Agent de recherche Décanat des études		

Le président de la Sous-commission des études, M. Denis Hurtubise, Doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 35.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Alain Charbonneau appuyée par Mme Francine Sinclair les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA CINQUANTE ET UNIÈME ET CINQUANTE-DEUXIÈME RÉUNION SPÉCIALE DE LA SCE
3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION
4. POLITIQUE CONCERNANT L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UQO : DISCUSSION
5. PROPOSITION D'UN CALENDRIER POUR LES PROCHAINES RÉUNIONS
6. QUESTIONS DIVERSES
7. PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA CINQUANTE ET UNIÈME ET DE LA CINQUANTE-DEUXIÈME RÉUNION SPÉCIALE DE LA SCÉ

Sur proposition de monsieur Alain Charbonneau appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la cinquante et unième réunion de la SCÉ, sous réserve des modifications apportées en séance.

Ces modifications sont les suivantes :

1. Page 6 : 6^e paragraphe : supprimer «de» dans les «exigences présentées»;
2. Page 7 : entre le 4^e et le 5^e paragraphe : ajouter une ligne;
3. Page 9 : troisième paragraphe : au lieu de «outre que celle» dire plutôt «autre que celles»;
4. Page 9 : quatrième paragraphe : après vérification : l'orthographe «plans-cadres» reste tel quel;
5. Page 10 : 6^e paragraphe : ajouter une ligne.

Sur proposition de Mme Francine Sinclair appuyée par M. Alain Charbonneau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la cinquante-deuxième réunion spéciale de la SCÉ, sous réserve des modifications apportées en séance.

Ces modifications sont les suivantes :

Page 6 : troisième paragraphe : corriger : «Deux professeurs dans un tel programme leur semblaient insuffisants» par «Le nombre de professeurs (2) leur semblait insuffisant».

Les propositions de modification sont acceptées à l'unanimité.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

1. Le doyen rend compte du *projet passerelle relatif aux détenteurs de baccalauréats disciplinaires* en vue de l'admission au programme de baccalauréat en enseignement secondaire. La Commission des études a approuvé le projet et le tout est actuellement en marche.
2. Projet de création d'une *maîtrise en études du développement*. Le dossier a été approuvé par la Commission des études et le tout a été expédié au siège social de l'UQ pour son dépôt au Conseil des études. Le Conseil des études devrait se pencher sur ce dossier en octobre prochain.
3. *Formation des infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne*. Après son approbation à la Commission des études, le dossier a aussi été expédié au Conseil des études. Le doyen informe les membres de la SCÉ que le dossier prend plus de temps à cheminer que prévu. Québec questionnant certains aspects du dossier, il va falloir, dit-il, polir un peu plus le document. Le doyen tiendra les membres de la SCÉ au courant des futurs développements de ce dossier.
4. *Création d'une majeure en muséologie et patrimoines*. Le dossier est actuellement entre les mains du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) qui doit déterminer si l'Université peut aller de l'avant avec ce nouveau programme ou si, au contraire, le projet de programme aura besoin de passer par le processus de l'évaluation des programmes de la CREPUQ. Une décision est attendue incessamment.

Un membre demande si la question des conditions d'admission sur la base adulte sera éventuellement débattue à la Sous-commission, tel que la chose avait été discutée antérieurement. Ce à quoi le doyen répond qu'effectivement cette question sera éventuellement discutée. Avant de lancer les discussions, le Décanat des études souhaite faire réaliser une étude comparative sur les pratiques que l'on trouve dans certaines universités québécoises et ontariennes en ce qui concerne l'admission des candidats adultes. Toutefois, le doyen n'ayant pas les ressources internes pour mettre en marche cette étude, il devra embaucher une ressource externe. Lorsqu'elle sera réalisée, cette étude permettra aux membres de la SCÉ de se faire une tête sur la question. Elle sera donc appelée éventuellement à se pencher sur le sujet dans le but de dégager les conclusions qui s'imposent sur ces conditions d'admission. Le dossier pourrait par la suite faire l'objet de consultations avant son envoi à la Commission des études.

On demande en outre si les rumeurs concernant la fermeture du programme de formation initiale en sciences infirmières sont fondées. Le doyen précise que le problème réside dans le financement du programme et que la direction de l'Université s'affaire à trouver une solution avec les parties concernées, dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Aucune décision, assure-t-il, n'a été prise à l'égard du programme.

4. POLITIQUE CONCERNANT L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UQO : DISCUSSION

Le doyen commence par expliquer qu'à la suite de la visite de la commission de vérification de l'évaluation des programmes de la CREPUQ, qui eut lieu en 2004, cette dernière, à la faveur de son rapport, a formulé certaines recommandations en ce qui concerne le processus d'évaluation des programmes à l'UQO. Ces recommandations n'ont jamais été mises en place. Le doyen suggère que les modifications qui pourraient

être apportées à la politique d'évaluation des programmes soient d'abord discutées à la SCÉ pour ensuite faire l'objet d'une vaste consultation auprès des directeurs de module et des directeurs de programmes. Le tout aboutirait à la Commission des études.

Le doyen dépose auprès des membres divers documents qui serviront à la discussion, dont : *L'évaluation périodique des programmes d'études à l'Université du Québec en Outaouais, rapport de la Commission de vérification des programmes – CREPUQ, 2004, Avis, recommandations et modifications proposées (2008)*; *L'évaluation périodique des programmes d'études à l'Université du Québec en Outaouais, rapport de la commission de vérification des programmes – CREPUQ, 2004, modifications proposées (2008)* et les modifications proposées par le Décanat des études à la politique d'évaluation des programmes.

Le procès-verbal de la SCÉ de la vingt-quatrième réunion de la SCÉ daté du 2 février 2005 est également déposé. Ce procès-verbal fait état des discussions de la SCÉ au sujet du rapport de la commission de vérification de l'évaluation des programmes de la CREPUQ.

Après que le doyen ait expliqué en détail les recommandations de la CREPUQ, la discussion s'enclenche.

Au départ, un membre questionne la recommandation de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes sur le fait que la SCÉ, en tant que comité institutionnel, ne devrait pas rencontrer «les représentants du comité de programme ou du conseil de module afin de permettre à celui-ci d'exercer pleinement la responsabilité qui lui incombe». On fait remarquer que la discussion sur cette question a déjà eu lieu il y a de cela un certain temps et que ces représentants ne devraient être invités que lors des modifications de programme et non lors des dépôts des évaluations. Les membres sont d'accord pour dire que si les rapports d'évaluation des programmes sont bien faits, il n'y a pas lieu alors de recevoir les représentants du comité de programme ou du conseil de module.

Un membre trouve exagérée l'exigence de «trois ans» proposée dans la modification de l'article 6.3.1 de la politique d'évaluation des programmes, qui se lit comme suit :

« Tout professeur du département concerné ou toute personne ayant agi au cours des trois dernières années à titre de co-directeur ou directeur de recherche dans le programme doit se retirer lors de l'analyse du dossier. »

Une discussion suit cette intervention sur la pertinence. Les membres suggèrent de conserver cet article, mais en le modifiant de la façon suivante :

« Tout professeur du Département ou toute personne qui agit ou ayant agi au cours des trois dernières années à titre de co-directeur ou directeur de recherche dans le programme doit se retirer lors de l'analyse du dossier. »

À la suite de la suggestion du doyen à l'effet d'ajouter à cet article «et toute autre personne qui se déclare en conflit d'intérêt», les membres se demandent s'il ne faudrait pas plutôt que l'assemblée exige d'un de ses membres, jugé en conflit d'intérêt, qu'il se retire lors du traitement d'un dossier d'évaluation. Après débat et discussion, les membres en arrivent à la conclusion que l'article devrait rester tel quel, sans inclure la modification proposée. Les membres se disent tout de même ouverts à l'idée d'inclure, ultérieurement, une telle précision.

Un membre soulève à nouveau la question de la présence des représentants des modules ou des directions de programmes lors de l'examen des rapports d'évaluation des programmes. Après débat, les membres acceptent de ne pas recevoir les représentants du comité de programme ou du conseil de module, d'autant plus que le Décanat des études est à travailler à une trousse qui va clarifier, pour l'ensemble des directions de programme et de module, la rédaction des rapports d'évaluation.

De retour aux modifications proposées à la politique de l'évaluation des programmes, un membre commence par demander pourquoi, dans les modifications proposées, n'apparaît pas la question de l'évaluation des certificats. Le doyen répond que la consultation auprès des directeurs de programmes et des directeurs de module n'étant pas terminée, il ne pouvait en présumer les résultats. Toutefois, la politique pourra être modifiée pour tenir compte des résultats de la consultation.

Après débat et discussion, et suite aux précisions apportées en séance par le doyen, les membres suggèrent les modifications suivantes à la politique d'évaluation des programmes :

1. Une précision doit être apportée à l'article 6.4 concernant l'obligation de diffuser et identifier les modalités de diffusion. Au lieu de lire : «...publier un article dans *Savoir Outaouais*», il faudrait plutôt dire : «dans la revue institutionnelle de l'UQO». Les membres acquiescent à ce changement.
2. Reformuler l'article 3.2 de la modification proposée à la politique de l'évaluation des programmes, en ajoutant, avant la dernière phrase de l'article, le libellé suivant : «La Sous-commission des études se prononce sur la conformité du dossier avec la politique institutionnelle».
3. À l'article 3.3 de la politique actuelle ; ajouter «le guide est publié sur la page Web dédiée à l'évaluation des programmes».
4. À la modification de l'article 6.2.2 de la politique actuelle, les membres proposent la formulation suivante : « *Le doyen des études nomme le Comité d'experts chargé de faire l'évaluation externe : le Comité est formé d'au moins deux membres provenant du milieu universitaire. Lorsqu'il s'agit d'un programme de formation professionnelle, un représentant du milieu peut être sollicité.* »
5. Transférer à l'article 6.3.1 le 2^e paragraphe que l'on trouve à l'article 6.3.2 des modifications proposées, lequel commence par : «Tout membre qui agit, ou ayant agi...».
6. Modifier l'article 6.3.3. : biffer dans le paragraphe : «et rend une décision finale sur le dossier d'évaluation».
7. Reformuler l'article 6.3.2 des modifications proposées de la façon suivante en y intégrant l'article 3.2 :

«La Sous-commission des études procède à un examen du dossier d'évaluation : Elle fait une analyse critique du rapport d'auto-évaluation et de celui des experts; elle présente les forces et les faiblesses du programme; elle rédige une synthèse* de l'évaluation et formule des recommandations. La Sous-commission des études se prononce sur la conformité du dossier d'évaluation avec la politique institutionnelle. Elle autorise la transmission des dossiers à la Commission des études. Si elle juge que le dossier n'est pas conforme à la politique, elle peut demander une révision du dossier qui doit alors lui être ultérieurement soumis.»

8. Modifier l'article 6.3.4 : supprimer le mot «approbation» et le remplacer par «réception».

5. PROPOSITION D'UN CALENDRIER POUR LES PROCHAINES RÉUNIONS

La proposition du calendrier 2008-2009 pour les prochaines réunions est déposée par le doyen.

Sur proposition de Mme Francine Sinclair appuyée par M. Éric Gosselin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le calendrier 2008-2009, sous réserve de la modification apportée à l'heure du début des réunions qui est ramené de 9h30 à 9h00.

2008

- LE MARDI 26 AOÛT À 9 H
- LE MERCREDI 17 SEPTEMBRE À 9 H
- LE MERCREDI 22 OCTOBRE À 9 H
- LE MERCREDI 19 NOVEMBRE À 9 H

- LE MERCREDI 17 DÉCEMBRE À 9 H

2009

- LE MERCREDI 4 FÉVRIER À 9 H
- LE MERCREDI 18 MARS À 9 H
- LE MERCREDI 22 AVRIL À 9 H
- LE MERCREDI 20 MAI À 9 H

6. QUESTIONS DIVERSES

Deux points sont à discuter :

1. Consultation sur l'évaluation des certificats

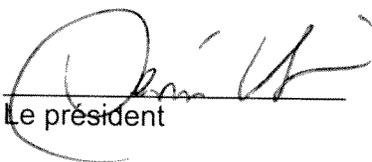
Le doyen fait état de la consultation qui se déroule actuellement. Il se dégage de cette consultation que la nouvelle politique à l'égard des certificats est en voie d'être acceptée, à savoir que les certificats qui font partie intégrante d'un baccalauréat ne seraient pas évalués, tandis que les certificats dits «orphelins» ou avec un contenu distinct, feraient l'objet d'une évaluation en bonne et due forme.

2. Les ressources au Décanat des études.

Aux questions et aux inquiétudes des membres de la SCÉ quant à la précarité du personnel au Décanat, le doyen répond qu'un concours est bientôt prévu qui aura pour conséquence de combler deux postes permanents. Quant aux besoins ponctuels, le doyen dit disposer de ressources financières qui viendront répondre à ces besoins.

7. PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 17 septembre 2008. L'Assemblée est levée à 12h50.


Le président


Le secrétaire